



République française
Mairie d'URCY
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Du mercredi 04 décembre 2024 à 19 heures 30
Convocation 26 novembre 2024



- Présents : Mmes BARBIEUX Albane, BAUDVIN Virginie et TENDRON Christine, MM. MARCHISET Christian, MARACHE Gilles, BONET Gérard, JAMEUX Didier, BOSSONG Antoine, et ZUCCHINI Matthias

Absents excusés :

- M. Dominique BOSSONG pouvoir à M. Antoine BOSSONG

Absents :

Secrétaire de séance : BARBIEUX Albane.

Ordre du jour

- 1- Approbation du dernier procès-verbal.
- 2- Délibération pour la Modification Redevance d'occupation provisoire du domaine public communal.
- 3- Délibération pour fixer le tarif des concessions au cimetière.
- 4- Délibération pour définir le prix de vente de la maison de M. et Mme BOCK.
- 5- Questions diverses.

oooOOOooo

1 Approbation du dernier procès-verbal.

Après lecture du procès-verbal du conseil municipal du 2 octobre 2024, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce dernier et signe la feuille d'émargement.

2 Modification Redevance d'occupation provisoire du domaine public communal

Le conseil municipal valide à l'unanimité la modification du plafond relatif à la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux concernant des ouvrages des réseaux de transport et de distribution tant dans le domaine de l'électricité que celui du gaz.

3 Délibération pour fixer le tarif des concessions au cimetière.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le tarif de concession d'une tombe simple à 150€ pour 30 ans.

4 Délibération pour définir le prix de vente de la maison de M. et Mme BOCK

Le conseil municipal valide à l'unanimité un tarif à 95 000 € net vendeur (Quatre-vingt-quinze-mille euros) de la propriété de M. et Mme BOCK, comprenant la maison d'habitation (Cadastre AB 120), le jardin attenant (Cadastre AB 224) et un petit jardin potager (Cadastre AB 104).



République française
Mairie d'URCY
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Du mercredi 04 décembre 2024 à 19 heures 30
Convocation 26 novembre 2024



5 Questions diverses.

Suite à une demande du maire de Valforêt, Le conseil municipal refuse de participer financièrement du feu d'artifice de Valforêt, prévu en 2025.

Le conseil municipal donne son plein accord au maire pour la mise en place d'un espace cinéraire fabriqué par MKT d'une valeur de 1250€.

La séance est levée à 20 heures 45.

La secrétaire de séance
Albane BARBIEUX

Le Maire
Christian MARCHISET

Date de publication : 10.11.2024

Approbation

Date :

Nombre de votants :

- Pour.....
- Contre :.....
- Abstention.....

Annotations si besoin :

.....

La secrétaire de séance
Albane BARBIEUX

Le Maire
Christian MARCHISET

Date de publication :